



Abdelhamid Hénia.- *Le frère, le sujet et le citoyen. Dynamique du statut politique de l'individu en Tunisie* (Tunis: L'Or du temps, 2015), 199p.

Abdelhamid Hénia est un historien connu pour ses travaux incontournables sur les structures sociales de la Tunisie à l'époque moderne, mais aussi pour le rôle d'animateur qu'il a longtemps joué à la tête du laboratoire multidisciplinaire d'études maghrébines "Diraset" basé à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Tunis.

Le nouvel ouvrage de Hénia a connu une gestation originale. Depuis une vingtaine d'années, l'auteur a accumulé un ensemble d'études qui l'ont amené à réfléchir sur le processus d'individuation que la Tunisie a vécu depuis l'installation du pouvoir ottoman. Mais l'impulsion décisive qui a amené à la rédaction du livre est venue de l'événement de la révolution tunisienne de 2011. L'auteur nous prévient dès le début qu'il conçoit son ouvrage comme un acte militant; son objectif étant de répondre à une demande sociale, mettre son savoir de chercheur au service du débat public, et enrichir l'action des forces du changement au moyen d'une connaissance qui donne un éclairage historique à certains problèmes qui affectent le présent, notamment "la constante discordance entre les élites politiques et les masses populaires" (9).

Hénia adopte une approche qui repose sur trois propositions principales. D'abord un intérêt pour le vocabulaire utilisé par la société étudiée, comme les catégories des hiérarchies sociales. Ensuite l'individu est envisagé "comme rapport politique construit" à deux niveaux. L'individu est encadré par les différentes logiques qui se succèdent et se chevauchent parfois: il s'agit des logiques communautaire, étatique, coloniale et élitaire. Mais l'individu est en même temps envisagé "comme acteur agissant et producteur de son statut." Dans le milieu encadré par la logique communautaire particulièrement

contraignante, l'auteur relève une émergence de l'individu au moyen de la propriété privée, des compétences guerrières et de la notabilité.

La troisième proposition de Hénia s'inscrit dans une optique plus large; elle voudrait contribuer à la "désoccidentalisation" de l'histoire sociale des sociétés non occidentales, et postule que l'individu, de même que les catégories connexes comme l'Etat et la modernité, sont "des catégories universelles, et que l'on y arrive par divers cheminements historiques et sociologiques." Au lieu d'une vision linéaire sous-tendue implicitement par le modèle occidental, l'historien est amené à déceler des processus complexes qui relèvent plutôt des méandres.

L'ouvrage couvre une longue période qui va du XVII^{ème} au début du XXI^{ème} siècle. Il dégage une évolution qui a connu deux phases principales auxquelles Hénia consacre les deux parties de son livre. La première est une émergence du statut de l'individu, paradoxalement associée au statut de "sujet;" la seconde est une émergence du statut de l'individu "citoyen" à partir de l'établissement du pouvoir colonial.

La première phase est déterminée par la construction de l'Etat territorial. Celui-ci tend à substituer la souveraineté à la suzeraineté; il se soucie de fixer ses frontières et d'affaiblir les solidarités communautaires. C'est un pouvoir dont les couches citadines constituent l'assise sociale. Il adopte une innovation qui apparaît dans le langage fiscal et qui consiste à accorder le statut de *ra'iyya* aux citoyens comme privilège. Concrètement, "le statut *ra'iyya* s'applique (...) à tous les citoyens propriétaires qui ne bénéficient d'aucun traitement privilégié, comme les *sharīf-s*, les *rwātibī-s*. (pensionnaires), les *'askar* et les *mkhaznī-s* (agents du beylik). Le statut de *ra'iyya* ne s'identifie pas à la notion de *'amma* qui désigne les "gens de droit commun" et se définit plutôt par opposition à la *khāssa* ("gens de droit d'exception") (64).

La société rurale connaît elle-aussi une innovation illustrée par une série de recensements effectués par l'Etat beylical. Le premier, entrepris par le bey Husayn Ibn Ali, a lieu en 1726-27; il consiste à "enregistrer systématiquement et à l'échelle de chaque groupe, les hommes pubères et valides, leurs épouses (désignées par l'expression *bayt*) et les richesses matérielles privées individuelles et familiales, en l'occurrence les terres emblavées et le bétail ovin et bovin" (70). Pour Hénia, l'opération est "éminemment politique," car elle recourt à "des techniques d'identification fondées sur le papier et l'écrit," de même qu'elle atteint l'individu des campagnes au-delà des notables locaux. Le dénombrement de 1726-1727 suscite une véritable guerre civile qui oblige le bey à arrêter l'opération en cours.

Puis vient le tournant du XIX^{ème} siècle qui apparaît comme une phase d’affirmation de l’Etat territorial. C’est d’abord la réforme fiscale de 1801-1802 qui généralise la taxe foncière du *‘ashūr* (dîme canonique). C’est ensuite “le Pacte fondamental” de 1857 suivi par la constitution de 1861. L’Etat se fait, du moins théoriquement, niveleur. Il a uniformisé le statut de *ra’iyya* à tous les individus à travers l’ensemble du territoire tunisien, au-delà des appartenances géographiques, ethniques et religieuses, par exemple entre musulmans et *dhimmi*s, et entre le *baldî* (citadin) et le *‘arbî* (bédouin). L’élite réformatrice réinvente le lexique politique: elle institue la catégorie de “l’intérêt public” (*al-maṣlaha al-‘amma*) et le principe du monopole public dans l’exercice du pouvoir. Le terme *dawla*, auparavant associé au règne et à la rotation dynastique, tend désormais à désigner l’Etat dans son acception moderne. Mais cette nouvelle phase doit elle aussi faire face au blocage. De même que les notables ruraux ont donné un coup d’arrêt au recensement de 1726-27, les différentes couches de privilégiés reviennent à la charge contre les nouvelles réformes institutionnelles. La révolte de 1864 contre la taxe de la *majbā* exprime le mécontentement des notables ruraux; et le projet réformiste de Khaireddine est miné par les pratiques de malversation auxquelles recourt la minorité mamelouk qui domine dans les hautes sphères du beylik.

La deuxième partie de l’ouvrage est consacré à la “difficile émergence du statut de l’individu “citoyen.” Hénia déroule trois phases successives. La phase coloniale adopte une nouvelle uniformisation qui fait de l’individu un “indigène,” avec “une démarcation nette entre les citoyens de plein droit d’une France métropolitaine et les “sujets” conquis, privés de droits, hiérarchie lentement élaborée en Algérie...” puis généralisée aux nouvelles colonies. Mais face à cette logique du nouveau pouvoir, émerge la logique nationaliste qui construit de nouvelles catégories relevant de la lutte et de l’aspiration collectives, notamment le *muwāṭin* comme sujet politique, et le *sha’b*, immortalisé par le célèbre poème d’Abū al-Qāsim al-Shābbī, “nouvelle catégorie sociopolitique,” “dans le sens du moins théorique, d’un ensemble d’individus libres, autonomes, égaux et potentiellement militants pour l’intérêt général, c’est-à-dire l’intérêt public” (128).

Cette évolution du langage correspond à une évolution sociale caractérisée par le brassage, un espace social nouveau régi par les relations interpersonnelles, la formation des classes moyennes dans le milieu urbain, et “des formes de domination élitaire” qui substituent la *nukhba* (“représentants du peuple”) à l’ancienne *khāṣṣa* privilégiée par le régime beylical.

Dans la Tunisie contemporaine d’après l’indépendance, le terme de *muwāṭin* apparaît dans le discours politique dominant. Mais loin d’exprimer

la réalité des rapports sociaux et des pratiques politiques, il est employé par les élites modernistes comme un outil d'autolégitimation. Hénia souligne une continuité entre la *nukhba* du mouvement nationaliste et celle qui adopte le modèle occidental, s'associe aux milieux d'affaires et au pouvoir autoritaire d'après 1956. L'allégeance au bey a ainsi laissé place à une allégeance au "peuple," puis à la *Umma* qui désigne dans ce contexte la communauté nationale tunisienne et non pas la communauté musulmane. En gros, il s'agit d'une dynamique qui a freiné l'émergence de l'individu citoyen, qui se retrouve réduit au rôle de figurant, et assujéti au nom de l'unité nationale.

Pour Hénia, la révolution de 2011 a été le fait de "subalternes" qui "se réapproprient la souveraineté et engagent la lutte." Une nouvelle dynamique politique est déclenchée. Face à des élites partisans qui occupent le devant de la scène et voudraient reproduire les pratiques clientélistes et le monopole des décisions politiques, le pays a connu des "actions citoyennes vivaces et soutenues qui permettent d'ériger en actes la souveraineté d'une citoyenneté refondée" (156). Ces actions sont animées par la société civile et de nouvelles formes de mobilisation écartant les principes de hiérarchie et de leadership, l'objectif implicite étant de libérer l'individu citoyen pour construire un nouveau lien social.

Dans un chapitre réservé au statut de l'individu femme, Hénia dessine à grands traits une rétrospective historique intéressante qui débouche sur la situation présente. Tout en soulignant les avancées du mouvement féministe tunisien, l'auteur considère que l'adoption du principe de la parité dans le régime électoral représente un obstacle de fait à l'individuation des femmes car il relève du subterfuge juridique, et "se réfère à des groupes particularisés et non à des individus libres et autonomes" (174).

L'ouvrage de Hénia est dense et stimulant à plus d'un titre. C'est en même temps une synthèse qui dialogue avec les avancées de l'historiographie tunisienne, et un essai qui se propose de remettre en perspective l'histoire sociale tunisienne à partir du concept d'individuation.

Le livre invite aussi au comparatisme. Dans le cas du Maroc, des travaux futurs pourraient vérifier la longue fixité qui semble caractériser le lexique des hiérarchies sociales, avec les ordres hérités de l'islam classique (*khāssa*, *a'yān* et *āmma*). S'agit-il aussi de la quasi absence des archives fiscales qui caractérise le système politique marocain d'avant le XIX^{ème} siècle? Pourrait-on repenser, à la lumière du livre de Hénia, la signification de l'impôt de la *nāība* institué par la dynastie saādienne, et des dénombremments tardifs (dénommés *tartīb*) initiés par les sultans alaouites Hassan I^{er} et Abdelaziz, et mis en échec par les notabilités locales et différentes catégories privilégiées?

De même, l’approche comparative pourrait être enrichissante pour ce qui est du vocabulaire politique utilisé par différents types d’acteurs au cours de l’époque coloniale.

A un autre niveau, l’ouvrage de Hénia montre la difficulté d’une perspective qui essaie d’articuler l’histoire de la construction étatique, l’histoire des structures sociales et l’histoire de l’individuation. Le lecteur est parfois tenté de constater une démarche qui laisse apparaître un clivage entre la positivité d’une modernité spécifique du système beylical au temps de la construction de l’Etat territorial, et une histoire récente dont le facteur déterminant serait l’hégémonie des élites politiques “toutes catégories confondues,” comme si les actions citoyennes de l’après 2011 ne correspondent pas à l’émergence de nouvelles élites dont les contours devraient être définis par l’analyse sociohistorique. Toute la difficulté est de distinguer suffisamment, au niveau des enjeux, entre individus, élites et forces sociales.

Abdelahad Sebti

Université Mohammed V de Rabat